

Commune de GEISHOUSE**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEISHOUSE****Séance du 16 OCTOBRE 2020 à 20 h**

Sous la présidence de M. Claude KIRCHHOFFER, Maire.

M. le Maire ouvre cette séance et souhaite la bienvenue à tous les membres.

M. le Maire constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement.

<u>Nombre de conseillers élus :</u>	11
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u>	11
<u>Nombre de conseillers présents :</u>	9 + 1 pouvoir

Conseillers présents :

Mme et MM. Gérard FOURNIER, Pierre-Edouard KORNACKER, Elodie ENGLER-GASS, adjoints

Mme et MM, Jean-Paul GRUNEWALD, Josiane HIMMELSPACH, Alexis GENG, Fabrice EHLINGER, Pascal STUTZMANN, conseillers municipaux

Conseillères absentes :

Mmes Caroline ZUSSY TOUPIOL (pouvoir à Elodie ENGLER-GASS) – Christiane ZUSSY.

Secrétaire de séance :

Mme Josiane HIMMELSPACH, assistée de Mme Aline MUNSCH, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

-
- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020*
 - 2. Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs*
 - 3. Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers – Validation du règlement intérieur et de la composition des membres de la commune*
 - 4. Demandes de subventions*
 - 5. Fixation des prix des menus produits forestiers 2021*
 - 6. Fixation du prix d'achat du terrain de M. et Mme CLEMENT (projet parking Presbytère)*
 - 7. Fêtes et cérémonies*
 - 8. Divers et communications*

Point n° 1 de l'ordre du jour :**Observations éventuelles procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 :**

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers municipaux, a été publié par voie d'affichage et est visible sur le site internet de la Commune.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents à ladite séance et est signé.

Point n° 2 de l'ordre du jour :**Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :**

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune, une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par un adjoint délégué.

Cette commission dresse avec le représentant de l'administration la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation, et établit les tarifs d'évaluation correspondants. Elle participe également à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les commissaires suivants :

Titulaires	Suppléants
FOURNIER Gérard	BERNAROT Jean-Pierre
KORNACKER Pierre-Edouard	BINDER Nicole
ENGLER-GASS Elodie	BRUNN Marie-Claire
EHLINGER Fabrice	CATTENOZ Alain
GENG Alexis	HERRGOTT Gilbert
GRUNEWALD-HIMMELSPACH Josiane	HORNY Jean
GRUNEWALD Jean-Paul	LUTTRINGER Richard
STUTZMANN Pascal	MURA Denis

COMMUNE DE GEISHOUSE	PV du CM du 16 octobre 2020	
----------------------	-----------------------------	--

ZUSSY-TOUPIOL Caroline	RUDLER Jean-Paul
ZUSSY Christiane	VALAIX Michel
ZUSSY Michel	VIRLOT Alain
EHLINGER Yvette	ZELLER Michel

Arrivée de M. Pierre-Edouard KORNACKER

Point n° 3 de l'ordre du jour :

Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers – Validation du règlement intérieur

M. le Maire propose au conseil municipal la validation du règlement intérieur du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers vu lors de la réunion du 15 septembre 2020.

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS

LES ATTRIBUTIONS

Art.1 - Le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) institué auprès de la commune est saisi pour avis sur les questions intéressant : l'engagement, le rengagement, le refus de renouvellement de l'engagement, les changements de grade, le maintien en activité et le règlement intérieur du corps de première intervention, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Art.2 - Le CCCSPV est informé des recours contre les décisions de refus d'engagement et de renouvellement d'engagement

Art.3 - Le CCCSPV peut être consulté sur les cessations d'activité, les démissions, les suspensions et tout autre point concernant la vie du corps.

LA COMPOSITION

Art.4 - Le CCCSPV est présidé par le Maire de la commune et comprend un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal.

Art.5 - Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre un représentant de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal.

Art.6 - Les représentants de la commune sont désignés, dans la limite du nombre de représentants des sapeurs-pompiers volontaires, parmi les membres du conseil municipal n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier volontaire.

Art.7 - Le mandat des membres du CCCSPV correspond à la durée d'un mandat au conseil municipal. Il sera renouvelé dans les quatre mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Art.8 - Le mandat d'un représentant des sapeurs-pompiers volontaires prend fin dès lors qu'il ne dispose plus du grade au titre duquel il a été appelé à siéger.

Art.9 - En cas de vacance d'un siège, le représentant titulaire des SPV est remplacé par son suppléant. Lorsque le titulaire ne peut être remplacé par son suppléant, il est procédé à une élection partielle pour la durée du mandat restant à courir, lorsque la durée excède six mois.

Art.10 - Le CCCSPV se réunit au moins une fois par semestre, sur convocation de son président. Il peut également être réuni à la demande d'un des membres, sur un ordre du jour déterminé.

LE FONCTIONNEMENT

Art.11 - Le CCCSPV ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice est présente. Les avis sont pris à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le Président a voix prépondérante en cas de partage des voix. Un membre présent ne peut disposer que d'une seule procuration.

Art.12 - Le CCCSPV rend son avis dans le délai maximum de trois mois.

Art.13 - Le secrétariat est assuré par un membre désigné par le Président.

Art.14 - Un procès-verbal des délibérations de séance retrace les décisions ainsi qu'une synthèse des débats tenus en séance. Un extrait des avis donnés par le CCCSPV est affiché dans les locaux de la mairie et du centre de première intervention et un est expédié au Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Art.15 - Le Président du comité établit un rapport annuel d'activité qui est communiqué au Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Art.16 - Le présent règlement intérieur sera diffusé à chaque membre du CCCSPV.

Art.17 - Le présent règlement pourra être révisé lorsque la nécessité dans le mode de fonctionnement du CCCSPV se fera sentir.

Art.18 - Monsieur le Maire de GEISHOUSE et les membres du CCCSPV sont chargés de l'exécution du présent règlement.

Art.19 - Une expédition du présent règlement intérieur sera adressée au Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Le conseil municipal, après lecture, approuve à l'unanimité, le règlement ci-dessus.

Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers – Composition de la délégation municipale

Lors de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020 le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires, présidé par le Maire, a été composé. 5 personnes ont été désignées.

Or, il doit être composé d'un nombre égal de sapeurs-pompiers volontaires et de représentants du conseil municipal non membres du corps communal (4 sapeurs-pompiers - 4 personnes du conseil municipal Maire y compris).

Il y a donc lieu de valider la nouvelle liste composée de 4 représentants du conseil municipal, Maire y compris.

Après avoir entendu les explications données par M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la nouvelle liste des membres du conseil municipal

- M. Claude KIRCHHOFFER, Maire
- M. Fabrice EHLINGER
- M. Jean-Paul GRUNEWALD
- Mme Caroline ZUSSY TOUPIOL.

Point n°4 de l'ordre du jour :**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

M. le Maire a été saisi des demandes de subventions suivantes :

- **APA'LIB** pour les participations aux animations (5 bénéficiaires dont 4 participants aux animations et 1 bénéficiaire de Fami'Emploi 68)
- **APAMAD** pour le portage des repas et l'aide à la personne (10 bénéficiaires – 7 pour l'aide à domicile – 3 pour le portage de repas)
- **ECOLE** – pour une classe de neige prévue du 25 au 29 janvier 2021. 18 élèves seraient concernés (CP au CM2) et le coût par famille s'élèverait à 170.- €. En parallèle, diverses actions seront organisées pour réduire la somme à la charge des familles par la nouvelle Association des Parents d'Elèves.
- **UDSP** (Union Départementale des Sapeurs- au titre Pompiers) – pour financer de nombreuses actions en faveur de la communauté des sapeurs-pompiers et de nos concitoyens
- **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES** – pour les frais de démarrage de la toute nouvelle association, présidée par M. Benoit HUEBER.

Le conseil municipal décide, après discussion,

- de maintenir pour cette année la subvention allouée à APA'LIB et APAMAD sur les montants versés en 2019, à savoir,

- 572.- € pour **l'APA'LIB**
- 216.- € pour **l'APAMAD**

- de revoir en 2021 la nécessité de subventionner ces organismes

- d'allouer une subvention à

- **l'ECOLE** dans le cadre d'une classe de neige prévue du 25 au 29 janvier 2021 sur la base de 8.- €/jour/enfant conformément à la délibération prise en date du 10 juillet 2020
- **l'UDSP** (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers) au titre d'une participation à la subvention pour les familles un montant de 160.- € (20.- € par sapeur-pompier actif)
- **L'Association des Parents d'Elèves**, au même titre que les autres associations locales, d'un montant de 150.- €

Point n° 5 de l'ordre du jour :**FIXATION DU PRIX DES MENUS PRODUITS FORESTIERS POUR 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 10 voix pour dont 1 voix avec pouvoir, vote le

- **maintien des prix des menus produits forestiers pour l'année 2021, à savoir :**

bois d'affouage : 200 € la corde non livrée

Transport : la commune ne propose pas la livraison à domicile. A charge pour les particuliers de contacter un prestataire de leur choix et de régler directement le coût du transport à ce dernier.

carte de ramassage de bois mort (indispensable si une demande de lot est faite) : 10 €

Cette carte est indispensable pour toute demande d'un lot de fond de coupe ou d'un lot d'éclaircie de résineux, sur toute la durée de l'exploitation du lot. Le titulaire d'un lot devra donc renouveler sa demande de carte de bois mort tant qu'il n'a achevé l'exploitation du lot. La carte permet également de ramasser du bois mort dans les parcelles ouvertes et librement accessibles, c'est à dire non exploitées par les bûcherons ou attribuées à des particuliers sous forme de lots.

lot d'éclaircie de résineux (perches) : gratuit

Correspond à une ligne de jeunes arbres résineux sur pieds.

- **et décide d'augmenter pour l'année 2021 le prix du**

lot de fond de coupe (feuillus ou résineux – par tirage au sort) : **à 20.- €**

Il s'agit d'un lot délimité, qui permet de récupérer le bois au sol (de l'ordre de 2-3 cordes), à façonner soi-même. Les lots pourront également se faire sur des terrains hors forêt, ex. pâturages ou parcours de santé.

Point n° 6 de l'ordre du jour

FIXATION DU PRIX D'ACHAT DU TERRAIN DE M. ET MME JUAN CLEMENT (PROJET PARKING PRESBYTERE)

M. le maire retrace l'historique de ce projet de stationnement. En effet, afin de permettre aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux paroissiens de se rendre aux cérémonies du culte, la commune avait décidé, lors de la précédente mandature, de réserver un emplacement à côté du presbytère pour y faire un parking.

Ce parking, en raison de l'étroitesse de la rue de l'Eglise, permettrait également de supprimer la gêne occasionnée aux riverains.

M. le Maire, rappelle que la commune – en contrepartie - avait prolongé la partie constructible du terrain et avait promis de soutenir le projet d'assainissement individuel (moins onéreux) auprès de la communauté des Communes.

Suite à la demande de la famille CLEMENT en date du 27 mars 2020 mettant en demeure la commune de procéder à l'acquisition de cet emplacement réservé et à la réponse positive de M. Gilles STEGER, maire sortant, un premier rendez-vous s'est tenu le 20 juin 2020. Il a été rappelé à M. et Mme CLEMENT l'historique de cet emplacement et l'espoir de trouver un accord quant au prix de vente à la commune.

Aussi, afin d'avancer sur le dossier, lors de la réunion des commissions réunies du 21 août 2020, le conseil municipal a mandaté M. le maire pour faire établir un devis par les Ets ROYER de Moosch. Le devis s'élève à la somme de 114 932,98 € HT pour l'aménagement de cette place. M. Le Maire a également communiqué aux membres du conseil municipal les prix à l'are des dernières ventes ou achats effectués par la commune au cours des dix dernières années.

Au vu de tous ces éléments le conseil municipal décide, à l'unanimité, moins une abstention,

- ✓ de fixer le prix d'achat du terrain appartenant à M. et Mme Juan CLEMENT, situé à côté du presbytère, à la somme de 500.- € par are (environ 6 ares)

- ✓ de charger M. le maire des tractations à venir.

Il reste évidemment entendu que suite à l'acquisition de ce terrain, les travaux n'auront pas besoin d'être réalisés immédiatement.

Intervention de M. Pascal STUTZMANN qui s'interroge sur l'utilité de cette aire de stationnement alors que la place Brogly n'est pas très éloignée. Ne serait-il pas plus judicieux de faire deux places de parking pour les personnes à mobilité réduite juste à côté de l'église. M. Pascal STUTZMANN s'abstiendra donc lors du vote.

Point n° 7 de l'ordre du jour :

FETES ET CEREMONIES

11 Novembre (sous réserve des nouvelles prescriptions sanitaires)

- Inauguration de la plaque à la mémoire des Incorporés de Force
- Inauguration de la plaque à la mémoire du dernier « Malgré Nous » vivant à Geishouse
- Cérémonie rehaussée par la participation de l'école (poème + dépôts de luminions)
- Vin d'honneur

Vœux de Nouvel An

- En raison de la COVID 19, la décision sera prise lors de la prochaine séance prévue en décembre.

FETES DE NOEL

Au vu des propositions faites par la commission 2 (affaires scolaires, sportives, culturelles – conseil consultatif des jeunes – communication – associations et tourisme) réunie le lundi 12 octobre 2020 sous la houlette de Mme Elodie ENGLER-GASS, adjointe au Maire et responsable de la commission ad hoc, le conseil municipal, a entériné, à l'unanimité les décisions suivantes :

- St-Nicolas (sous réserve des nouvelles prescriptions sanitaires)
 - 4 décembre à 16 h 30 au Presbytère
 - Remise d'un mannala – chocolat – mandarine à chaque enfant
- Noël des enfants et marché de Noël (sous réserve des nouvelles prescriptions sanitaires)
 - 12 décembre à 16 h dans la cour de l'école
 - Organisé conjointement par la Mairie, l'École et l'Association des Parents d'Elèves
 - Ouverture du marché de Noël par le discours de M. le Maire, puis remise de livres et chocolats aux élèves de l'école
- Noël des aînés
 - En raison de la COVID 19 et pour préserver la santé de nos anciens, aucune réception ne sera organisée. Il a été décidé de remettre à chaque aîné un bon d'achat d'une valeur de 25.- € émis par les « Enseignes de la Haute-Thur ». La liste des commerçants participant à l'opération figure sur le bon-cadeau.

Les dépenses ont été prévues au Budget Primitif 2020.

Point n° 8 de l'ordre du jour

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- **Rapports eau – assainissement – activités communauté des communes**
 - ✓ Les différents rapports sont à la disposition des membres du conseil municipal intéressés
 - ✓ Qualité eau – problème rue de la forêt et rue des champs
 - ✓ Tertres – étude pour un diagnostic pour la réhabilitation des 7 tertres – Priorisation des travaux (Durée de vie initialement prévue 20 ans - Les tertres ont 40 ans !) – Dysfonctionnement tertre grotte et tertre Bas du village.
 - ✓ Réservoir haut de Geishouse
 - ✓ Réhabilitation en cours. Les travaux avancent lentement et ont pris du retard (3 semaines). La fin des travaux est prévue fin novembre.
 - ✓ Gérard nous fait un court résumé à la suite d'une réunion à la Communauté des Commune concernant le renouvellement du contrat d'acheminement de l'eau potable (Suez ou régie). Il semblerait que le réseau ait d'importantes fuites, plus de 300 000 m³ sur le territoire de la COMCOM (volume mis en distribution : 840 087 m³, volume consommé : 536 706 m³) soit 63,9 % (le rendement minimum requis par le Grenelle de l'environnement est de 65%).

- **Bilan financier forestier 2019**
 - ✓ M. le Maire a communiqué le bilan financier forestier 2019 reçu par l'ONF. Celui-ci n'est pas en phase avec les chiffres de la mairie du fait du décalage entre la facturation (ONF) et l'encaissement (MAIRIE). Il exprime sa satisfaction de gestion par l'agent forestier de l'ONF M. SIMON.

- **Commissions communales ouvertes aux habitants**
 - ✓ 3 candidatures reçues en mairie à ce jour
 - M. POINTIN Philippe (Commissions 1 et 2)
 - M. LESAGE Christian (Commission 4)
 - Mme DREXLER Anaïs (Commission 2)

- **Conseil consultatif des jeunes**
 - ✓ 7 candidatures reçues en mairie
 - ✓ Réunion d'installation prévue le vendredi 23 octobre à 10 h

- **Bilan journée bénévolat**
 - ✓ M. le Maire remercie tous les conseillers ainsi que les bénévoles ayant participé à cette journée. Très bonne ambiance. Nous avons eu de bons retours.
 - ✓ Elodie quant à elle fait le bilan cuisine
 - 32 repas ont été servis à cette occasion. Dépenses 562,93 €.
 - L'équipe « cuisine » souhaiterait être soutenue après le repas pour la vaisselle et surtout le rangement de la salle.

- **Décisions prises par M. le Maire**
 - ✓ **travaux de bâtiments ou de voirie**
 - ✓ MATROL – réfection des rues par point à temps
 - ✓ WOLF – fauchage des talus – Prestation mitigée (pour 2021 voir éventuellement avec d'autres prestataires)
 - ✓ FSC – balayage suite aux travaux de point à temps – prévu le 29 octobre

 - ✓ **Urbanisme et projets de construction depuis l'installation du nouveau conseil municipal**

- ✓ 1 permis de construire
 - ✓ 1 déclaration préalable (déclaration de travaux)
 - ✓ 7 Certificats d'urbanisme d'Informations
 - ✓ 5 déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
 - ✓ M. le maire informe également le conseil municipal de la visite en mairie de plusieurs personnes dans le cadre de projet de construction ou d'acquisition de maison.
- **Communications réunions à la Communauté des Communes et autres**
 - ✓ M. le Maire informe les conseillers présents des différentes réunions ayant eu lieu à la communauté des communes et leur en fait un résumé.
 - **Travaux en cours**
 - ✓ Afin de permettre aux enfants de l'école de pouvoir utiliser le matériel informatique récupéré au Collège Robert Schuman de Saint-Amarin, il est nécessaire de faire des travaux de mise aux normes électriques des circuits du tableau électrique du bâtiment mairie-école (côté mairie) par les Ets HELL-FEGA dans la salle de classe prévue à cet effet.
 - **Assurances**
 - ✓ M. le Maire a été démarché par la CIADE dans le cadre de nos différents contrats d'assurances.
 - **Loyer TDF**
 - ✓ M. le maire a été démarché par les sociétés VALOCIME et JFG Consulting dans le cadre de la renégociation des contrats d'occupation des sols avec TDF (antenne relais).
 - **Ecole**
 - ✓ Suite à une inspection des salles de classe de l'école, différents travaux, urgents ou moins urgents, seront à effectuer, notamment mise aux normes électriques.
 - **Amélioration pastorale**
 - ✓ De bonnes nouvelles : nous avons réception l'arrêté préfectoral autorisant le défrichement ainsi que l'accord de subvention du conseil départemental de 40 %. Reste encore à recevoir l'accord de la subvention européenne.
 - **Etude tourisme**
 - ✓ M. le Maire recevra - le 4 novembre prochain - pour une première approche 5 jeunes étudiants en tourisme à l'IUT de Colmar ainsi que leur maître de stage M. ROSENBLATT Dominique. Une visite de la commune sera prévue à cette occasion. M. le Maire a proposé à Josiane de les accompagner.
 - **85 ans M. Alphonse LUDWIG** - 22 OCTOBRE à 18 h 30. Une petite délégation se rendra sur place (M. le Maire, Gérard et Josiane).
 - **Distribution des sapins dans la cour de l'école** - 11 DECEMBRE 2020 de 16 h à 18 h
 - **Marché de Noël de l'Ecole** - 12 DECEMBRE 2020 à partir de 16 h

PROCHAINE SEANCE : 18 DECEMBRE 2020

Fin de la séance : 23 h 20.